



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Zones rurales

Question écrite n° 4104

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'opportunité de mettre en place un fonds de gestion de l'espace et des territoires. Ce fonds aurait pour objet de garantir la pérennité des entreprises agricoles qui font le choix d'utiliser largement l'espace ou de valoriser les espaces ruraux fragiles. Il aurait pour mission, par le biais d'une rémunération adaptée, de conforter les productions dans les zones à faible densité et d'inciter à la désintensification dans les zones à forte densité. L'enveloppe pourrait faire l'objet d'une répartition par départements, ou elle serait gérée par des commissions mixtes. Les attributions de ces commissions consisteraient à fixer les priorités départementales, à établir des contrats avec les agriculteurs ou leurs organisations et à assurer le suivi de ces contrats. Ce fonds pourrait être alimenté par les fonds structurels européens et par le budget de l'État, au titre des mesures d'accompagnement de la réforme de la PAC. Il pourrait en outre être financé par les consommateurs, sous la forme d'un relèvement modique du taux de TVA sur les produits alimentaires. Il lui demande de lui faire savoir les mesures qu'il entend prendre en vue de contribuer à l'objectif visé par cette proposition.

Texte de la réponse

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche note avec grand intérêt la proposition de M. Jean-Claude Lenoir de création d'un fonds de gestion de l'espace et des territoires. La mise en place d'un tel fonds nécessite une réflexion très approfondie et le ministre ne peut se prononcer pour l'instant sur l'opportunité et la réalisation d'un tel instrument, dont le principe est d'ailleurs examiné par un des groupes de travail (no 3 environnement de l'exploitation agricole) mis en place par le Premier ministre. M. le ministre rappelle par ailleurs à M. Jean-Claude Lenoir l'intention du Gouvernement de réunir dès la fin de l'année un comité interministériel de développement et d'aménagement rural, pour lequel un certain nombre de propositions seront présentées en faveur, en outre, de la gestion de l'espace et des territoires.

Données clés

Auteur : [M. Lenoir Jean-Claude](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4104

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2062

Réponse publiée le : 20 septembre 1993, page 3056